

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF2656

présenté par
M. Sitzenstuhl et M. Cazenave

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.